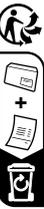


SA à conseil d'administration
 au capital de 16.422.000 €
 25 rue du Dr Henri Abel, 26000 Valence
 RCS de Romans B 350 838 686
 Entreprise régie par le code des assurances
 N° TVA : FR13350838686
 Identifiant REP : FR232229_03XDNB

**ASSURANCE MULTIRISQUE BUREAU
 BULLETIN D'ADHÉSION - N°
 AU CONTRAT COLLECTIF N°VD 7 000 005
 Souscrit par SNPI ASSURANCES,
 société de courtage du SNPI**


Le soussigné :

Nom : Prénom(s) :

Nom de naissance :

Type de société (ex. : SA, SARL, EURL, SNC...) : Qualité du représentant (ex. : gérant, PDG...) :

Raison sociale :

Siège social :

Code postal : Ville :

Tél. : Email : .

Adresse risque (à remplir dans tous les cas) :

Enseigne :

Sis à :

Code postal : Ville : RCS :

Tél. : Fax : Email :

Déclare vouloir adhérer au contrat groupe souscrit par SNPI ASSURANCES en faveur des membres du Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI), garantissant leurs locaux auprès de SÉRÉNIS ASSURANCES.

Activité à garantir : Bureaux

Indice FFB : 1172.20
Qualité de l'assuré à l'égard du bâtiment (cocher la qualité appropriée) : Locataire Propriétaire

Option	Surface du bureau	Valeur du contenu	Tarif	Cocher l'option choisie
1	Jusqu'à 50 m ²	20 000 €	420 €	<input type="checkbox"/>
2		35 000 €	480 €	<input type="checkbox"/>
3	De 51 à 100 m ²	40 000 €	540 €	<input type="checkbox"/>
4		50 000 €	600 €	<input type="checkbox"/>
5	De 101 à 150 m ²	60 000 €	640 €	<input type="checkbox"/>
6		75 000 €	740 €	<input type="checkbox"/>
7	> 150 m ²	Valeur du contenu à assurer :	Sur devis	Sur devis

TABLEAU DES GARANTIES ET LIMITES DES GARANTIES SOUSCRITES

Libellé des garanties	Limites de garanties
Incendie et événements assimilés	100 % de la valeur du contenu selon option choisie
Dommmages électriques	1 500 €
Vandalisme	Selon Article 26.1 des Conditions Générales
Pertes indirectes sur biens mobiliers	Selon Article 26.1 des Conditions Générales
Pertes indirectes sur bâtiment	OUI si Assuré propriétaire
Valeur à neuf sur biens mobiliers	Selon Article 17.2.A des Conditions Générales
Dégâts des eaux	50 % de la valeur du contenu
Vol	25 % de la valeur du contenu
Bris de glace (y compris vitrine)	3 500 €
Bris de matériel informatique et bureautique	7 000 €
Frais supplémentaires d'exploitation (honoraires..)	100 000 €
Responsabilité Civile Exploitant	Selon Article 26.7 des Conditions Générales

Cotisation à acquitter (voir tarif ci-dessus) : ADHÉSIONS INTERVENANT AU COURS DU :

- **1^{er} trimestre** : Perception de la cotisation annuelle
- **2^{ème} trimestre** : Perception des $\frac{3}{4}$ de la cotisation annuelle
- **3^{ème} trimestre** : Perception de la moitié de la cotisation annuelle
- **4^{ème} trimestre** : Perception du $\frac{1}{4}$ de la cotisation annuelle

COTISATION TTC PERÇUE AU COMPTANT €

Le montant de la cotisation comprend la contribution de 6.50€ abondant le fonds de garantie des actes de terrorisme et d'autres infractions.

DATE D'EFFET DE L'ADHÉSION :

ÉCHÉANCE ANNUELLE : 01.01

- La présente adhésion sera immédiatement résiliée en cas de perte de la qualité d'adhérent au SNPI.
- Toutes les modifications relatives à la présente adhésion doivent être adressées à SNPI ASSURANCES.
- Les déclarations de sinistres doivent être adressées dans les 5 jours ouvrés (2 en cas de vol) à SERENIS ASSURANCES SA
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg.

EXTRAIT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES CONTRAT COLLECTIF N°VD 7 000 005

Souscrit par SNPI ASSURANCES, société de courtage du SNPI

PRISE D'EFFET DES GARANTIES :

Les garanties prendront effet au plus tôt le jour de réception de l'adhésion par SNPI ASSURANCES, sous réserve d'encaissement de la première cotisation.

MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE

Pour toute modification en cours d'année, une nouvelle adhésion est nécessaire.

RÉSILIATION EN COURS D'ANNÉE

L'adhérent peut résilier son adhésion en cours d'année au présent contrat groupe à tout moment moyennant un préavis d'un mois. La portion de cotisation afférente à la période suivant la date d'effet de la résiliation est remboursée au prorata trimestriel à l'adhérent.

SNPI ASSURANCES, COURTIER D'ASSURANCE DU SNPI - 26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Tél. : 01 53 64 91 91 - Email : contact@snpiassurances.fr - Site : www.snpiassurances.fr

SAS au capital de 10 000 € - RCS Paris B 984 050 203 - SIRET 98405020300012 - Code NAF : 6622Z - N° TVA Intracommunautaire : FR47984050203 - Identifiant REP : FR387694_01KBPX
N° Orias 24002492 www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 Victor Hugo Services - Service Réclamation,
à l'adresse du siège social - SNPI ASSURANCES ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance.

Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société SNPI ASSURANCES.

Paraphe :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITANT – EXCLUSION SPÉCIFIQUE

D'un commun accord entre les parties contractantes, il est convenu que la garantie Responsabilité Civile Exploitant est limitée aux conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison d'accidents causés aux tiers du fait du mobilier, du matériel, des installations et agencements intérieurs et extérieurs des locaux et dont il a la garde ou l'usage dans le cadre de son activité.

Il est expressément convenu que la garantie n'a pas pour objet de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré relative à l'objet de sa prestation, lesquelles demeurent formellement exclues du contrat d'assurance.

RÉPONSE OBLIGATOIRE À REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Nom et adresse de votre précédent assureur :

Avez-vous eu au cours des 3 dernières années plus de 3 sinistres et/ou une charge globale sinistre de plus de 1.500 € ?

OUI NON

Dans l'affirmative, merci de nous indiquer la nature, les circonstances et le montant des sinistres sur papier à en-tête.

Si vous avez répondu OUI à la question ci-dessus, la tarification est réservée.

DISPOSITIONS DIVERSES :

Le présent contrat est constitué des documents suivants :

- Le présent Bulletin d'Adhésion
- Conditions Générales référencées MB CG 09/24

Vous déclarez avoir reçu, préalablement à la souscription du contrat, le document d'information sur le produit d'assurance référencé I. DAB SNPI- 09/24, un devis ainsi qu'un exemplaire de chacun des documents contractuels précités valant notice d'information et constituant l'information précontractuelle au sens de l'article L.112-2 du Code des Assurances, en avoir pris connaissance et les avoir acceptés. Il est entendu que cette notice aura, dès conclusion du contrat, valeur contractuelle.

L'Adhérent certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et déclarations communiqués et repris ci-dessus et reconnaît avoir été informé des sanctions applicables en cas d'omission ou de fausse déclaration, en vertu notamment des articles L113-8 et L113-9 du code des assurances.

Dès lors qu'elles y sont nécessaires, vous consentez à ce que vos données de santé soient traitées en vue de l'établissement, de la gestion et de l'exécution de votre contrat.

Ce traitement s'opère dans le respect de la confidentialité renforcée applicable à cette nature de données.

Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'(les) Adhérent(s) dispose(nt) d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'opposition, des données le(s) concernant auprès du siège de l'Assureur auprès de SNPI ASSURANCES. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de son (leur) dossier, et sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment pour une utilisation à des fins de prospection commerciale, aux informations vous concernant. Pour de plus amples informations consulter l'article « informatique et liberté » de la notice d'information.

Fait à le / / en deux exemplaires originaux.

Signature réservée à SNPI Assurances

Signature de l'Adhérent



SNPI ASSURANCES, COURTIER D'ASSURANCE DU SNPI - 26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS
Tél. : 01 53 64 91 91 - Email : contact@snpiassurances.fr - Site : www.snpiassurances.fr

SAS au capital de 10 000 € - RCS Paris B 984 050 203 - SIRET 98405020300012 - Code NAF : 6622Z - N° TVA Intracommunautaire : FR47984050203 - Identifiant REP : FR387694_01KBPX
N° Orias 24002492 www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 Victor Hugo Services - Service Réclamation,
à l'adresse du siège social - SNPI ASSURANCES ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance.
Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société SNPI ASSURANCES.

Paraphe :

3 / 3